Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-272200015-20260630-CA2026M0623-DE

PROTOCOLE ELECTORAL 2026
ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES LOCATAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DELIBERATION CA 2026 M06 23
Conseil d'Administration du 30 juin 2026

Membres délibérants présents :
Mesdames Christelle ADAM, Françoise AUBIN, Marie-Thérèse CHERIAUX-GOUBIN, Annie GUENNOU, Sylvie GUIGNARD, Michelle HAICAULT, Patrice KERVAON, Nadège LANGLAIS, Béatrice LE COUSTER, Françoise LE MEN, Pascale RIMAURO, Gaëlle ROUTIER, Valérie RUMIANO, Céline SALLE

Messieurs Jean-Claude DAUPHIN, Jean-Luc GOUYETTE, Jean-Claude GUILLOT, Patrice KERVAON, Raphaël LE MEHAUTE, Sylvain RICHOMME.

Membres ayant donné pouvoir :
Loïc CAURET donne pouvoir à Madame Gaëlle ROUTIER
Fanny CHAPPE donne pouvoir à Monsieur J Claude DAUPHIN
Loïc LENOUVEL donne pouvoir à Madame Nadège LANGLAIS
Sophie LE GALL donne pouvoir à Madame Christelle ADAM
Marie-Chantal NACIRI donne pouvoir à Madame Françoise AUBIN
Martine PÉLAN donne pouvoir à Madame Gaëlle ROUTIER
Valérie RUMIANO donne pouvoir à Madame Sylvie GUIGNARD **(à partir 11 h 50)**

Membres absents sans pouvoir :
M. Bruno BEUZIT
Mme Julie CLOAREC
Mme Viviane GICQUEL
Mme Nicole LECLERC

Membre consultatif présent :
Mme Véronique ANDRE-ELISABETH - Représentante de M. Le Préfet

Assistait à la séance avec voix consultative :
M. Jean-Denis MEGE, Directeur Général

Assistaient à la séance :
M. Pierre PESTEL, Directeur financier
M. François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires
Mme Sophie CALFORT, Responsable Ressources Humaines
Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine
Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale
M. Pascal LE MAUX, juriste

En application de la réglementation fixée par le décret n°2008-566 du 18 juin 2008 et le Protocole National de la Fédération des Offices Publics de l'Habitat du 24 septembre 2025, signé avec les six associations nationales de locataires, les élections des représentants doivent être organisées entre le 15 novembre et le 15 décembre 2026, en vue de procéder au renouvellement des représentants des locataires au sein des Conseils d'Administration des Offices Publics de l'Habitat.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-272200015-20260630-CA2026M0623-DE

Les articles R 421.7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation précisent les règles d'organisation et le déroulement des élections. Ils formulent des recommandations à retenir quant à la rédaction du protocole qui a été signé entre TERRES D'ARMOR HABITAT et les Associations de locataires, suite à une phase de concertation initié au mois de janvier 2026. Sur les modalités d'organisation, le protocole local (en annexe) ne peut pas être moins favorable que le protocole national.

Contenu du protocole :

Le protocole qui est soumis au Conseil d'Administration et qui a été signé par le Directeur Général et les Présidents des Associations de locataires, prévoit les dispositions suivantes résultantes d'échanges entre l'ensemble des parties prenantes :

1) La date du scrutin, le calendrier électoral et le planning des différentes étapes,
2) La création de la Commission électorale et du bureau de vote, afin de superviser le bon déroulement des différentes étapes dont la sécurité du dépouillement des votes exprimés,
3) Les modalités d'information des locataires afin d'obtenir une participation la plus importante possible, l'éligibilité des candidats et les conditions requises pour la validation des listes, le dépôt des candidatures et l'organisation du scrutin.
4) Les modalités du scrutin mixte sécurisé, avec un vote par correspondance ou un vote par internet.
5) Le financement des opérations électorales

L'organisation matérielle des élections et du dépouillement est confiée à la société PARAGON, sous le contrôle des équipes de TERRES D'ARMOR HABITAT qui en assure le suivi opérationnel. Le plan de communication est pris en charge par les services de l'office.

Considérant les différents éléments contenus dans le Protocole Électoral :

Il est demandé au Conseil d'Administration de valider le protocole électoral préalablement signé le 8 avril 2026 par le Directeur Général et les Associations de locataires, mais aussi de désigner **trois représentants du Conseil d'Administration** à la Commission Électorale, hors administrateurs représentants les associations :

1) Madame Gaëlle ROUTIER – Présidente de TERRE D'ARMOR HABITAT
2) Madame Annie GUENNOU, membre du Conseil d'administration
3) Madame Christelle ADAM, Représentante CSE, membre du Conseil d'administration

Mais aussi, trois **représentants de TERRES D'ARMOR HABITAT** :

1) Monsieur Jean-Denis MEGE – Directeur Général
2) Monsieur Bruno MAINGUENE – Directeur Prospective et Juridique (DPJ)
3) Madame Carole SALMON - Directrice Adjointe - Responsable du Service Relations Clientèle

Et de désigner, la Présidente Madame Gaëlle ROUTIER comme **Présidente de la Commission Électorale et du Bureau de vote**, ce qui implique l'autorisation de signature du procès-verbal du scrutin édité à l'issue du dépouillement pour validation des résultats des élections. La transmission des résultats au Préfet des Côtes d'Armor doit se faire dans les 48 heures qui suivent la clôture et la publication doit être effectuée le jour même par voie d'affichage au Siège de TERRE D'ARMOR HABITAT.

Pour information, il est précisé, que le 25 novembre 2026, les enveloppes du scrutin seront acheminées par la Poste au Siège de l'Office, 17 rue Parmentier à Saint-Brieuc pour le dépouillement. Les personnes autorisées à les réceptionner à l'accueil de l'Office, sont :

1) Monsieur Bruno MAINGUENE – Directeur Prospective et Juridique (DPJ)
2) Madame Marielle DUAULT – Assistante Direction Générale
3) Madame Juliette LE BOZEC – Juriste (DPJ)

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-272200015-20260630-CA2026M0623-DE

Au cas où les services postaux ne pourraient acheminer les enveloppes du scrutin, il est précisé que seules les personnes suivantes sont autorisées à venir récupérer les enveloppes au bureau de poste de Saint-Brieuc, tels que défini dans le contrat de prestation signé avec la Poste :

1) Monsieur Bruno MAINGUENE – Directeur Prospective et Juridique (DPJ)
2) Madame Marielle DUAULT – Assistante Direction Générale
3) Madame Juliette LE BOZEC – Juriste (DPJ)

Plateforme de vote

Afin de procéder au vote, il est nécessaire de sceller l'élection par l'intermédiaire de « 4 clés de chiffrement distinctes ». Le scellement de la plateforme de vote répond à l'objectif 1-08 de la CNIL « *renforcer la confidentialité et l'intégrité des données en répartissant le secret permettant le dépouillement exclusivement au sein du bureau électoral et garantir la possibilité de dépouillement à partir d'un seuil de secret déterminé* ».

La plateforme de vote est donc scellée pendant toute la durée du vote c'est-à-dire du 10 novembre au 25 novembre 2026 matin. Le 25 novembre 2026 matin, pour permettre le dépouillement et la comptabilisation des votes, la plateforme sera descellée avec les mêmes clés.

Il est nécessaire d'identifier **4 représentants** de Terres d'Armor Habitat afin de procéder au scellement le 25 novembre 2026 et au descellement le xx décembre 2026 de la plateforme de vote :

- ✓ Monsieur Bruno MAINGUENE – Directeur Prospective et Juridique (DPJ)
- ✓ Madame Marielle DUAULT – Assistante Direction Générale
- ✓ Madame Juliette LE BOZEC – Juriste (DPJ)
- ✓ Madame Carole SALMON - Directrice Adjointe - Responsable du Service Relations Clientèle

Le Conseil d'Administration
Après en avoir délibéré

1) Désigne les **trois représentants du Conseil d'Administration :**

   - ✓ Madame Gaëlle ROUTIER – Présidente de TERRE D'ARMOR HABITAT
   - ✓ Madame Annie GUENNOU, membre du Conseil d'Administration
   - ✓ Madame Christelle ADAM, Représentante CSE, membre du Conseil d'administration

2) Désigne les **trois représentants de TERRES D'ARMOR HABITAT :**

   - ✓ Monsieur Jean-Denis MEGE – Directeur Général
   - ✓ Monsieur Bruno MAINGUENE – Directeur Prospective et Juridique (DPJ)
   - ✓ Madame Carole SALMON - Directrice Adjointe - Responsable du Service Relations Clientèle

3) Désigne Madame Gaëlle ROUTIER comme **Présidente de la Commission Électorale et du Bureau de vote**

4) Désigne les **4 représentants** de Terres d'Armor Habitat afin de procéder au scellement le xx novembre 2026 et au descellement le xx décembre 2026 de la plateforme de vote :

   - ✓ Monsieur Bruno MAINGUENE – Directeur Prospective et Juridique (DPJ)
   - ✓ Madame Marielle DUAULT – Assistante Direction Générale

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-272200015-20260630-CA2026M0623-DE

- ✓ Madame Juliette LE BOZEC – Juriste (DPJ)
- ✓ Madame Carole SALMON - Directrice Adjointe - Responsable du Service Relations Clientèle

5) Autorise La Présidente, Madame Gaëlle ROUTIER à signer le procès-verbal pour validation des résultats du scrutin

---

Vote à l'unanimité

La Présidente,
Gaëlle ROUTIER
Conseillère Départementale du Canton de Plélo

